



Déclarations et Discours

N^o 73/17

VERS LA SÉCURITÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
Monsieur Mitchell Sharp, à la Conférence sur la sécurité et la
coopération européennes à Helsinki, le 4 juillet 1973

Je voudrais d'abord reprendre à mon compte les paroles de reconnaissance prononcées par mes prédécesseurs pour les préparatifs méticuleux qui ont été faits ici à notre intention par nos hôtes finlandais. L'accueil chaleureux dont nous avons tous été l'objet s'inscrit dans la meilleure tradition de l'hospitalité nordique. Nous avons également une dette de reconnaissance envers la Finlande pour ses efforts patients et son aide matérielle qui ont contribué à organiser et à mener à bonne fin les consultations préparatoires au cours de nombreux mois de réunions.

Nos ambassadeurs à ces consultations se sont bien acquittés de leur tâche: leurs travaux soigneux ont abouti à des mandats qui ont obtenu le consensus de tous les participants. Étant donné la bonne volonté exprimée au cours de nos réunions, il y a des perspectives raisonnables que cette Conférence donne des résultats durables.

Les consultations préparatoires n'ont pas seulement fourni un document utile; elles nous ont également donné certaines leçons en ce qui concerne cette nouvelle forme de négociations par consensus, leçons qui seront précieuses dans les prochaines phases de la Conférence. La première leçon est que la voie du succès se trouvera dans des négociations sérieuses et détaillées où toutes les parties consentent à aborder les difficultés dans un esprit d'accommodement plutôt que d'affrontement.

La seconde leçon est qu'il ne saurait y avoir d'échéances artificielles ni d'autres contraintes; si les représentants des états souverains qui cherchent à accroître la sécurité et la coopération sont obligés de se précipiter vers des conclusions, il en résultera inévitablement un accord au niveau minimum. Un tel résultat serait préjudiciable à tous. Nous devrions avoir pour objectif non pas la hâte dans l'atteinte des résultats mais que les documents de cette Conférence aient un contenu des plus positif possible.

La troisième leçon est que les négociations du genre de celles dans lesquelles nous nous sommes engagés ne peuvent pas être isolées. Elles font partie d'un processus général d'amélioration des relations; processus qui inclut d'autres négociations multilatérales ainsi que

des contacts bilatéraux. A cet égard, il y a lieu de noter les entretiens sur la limitation des armes stratégiques et les accords auxquels sont parvenus récemment M. Nixon et M. Brejnev. Nous accueillons aussi avec satisfaction en particulier la décision récemment prise d'ouvrir à Vienne, le 30 octobre, des négociations sur la réduction mutuelle des forces et des armements ainsi que sur des mesures associées en Europe centrale. Dans ces négociations les progrès réalisés dans les unes devraient avoir, et auront sans aucun doute, un effet favorable sur les autres, étant donné qu'elles se poursuivent dans le même laps de temps.

Nous posons ici les fondements d'un monde nouveau -- d'un monde qui doit être meilleur que celui que nous avons connu. Il y a là un motif d'encouragement, même si le défi est impressionnant. Mais nous n'en sommes qu'au début. En toute conscience, le document que nous avons devant nous a été assez difficile à préparer, mais il ne fournit qu'un cadre pour la seconde phase de cette Conférence et ne constitue pas en soi une garantie de succès final. On a déjà souligné que les mandats ne sont pas des formulations finales. Mais ils donnent corps à des conceptions admises et expriment un équilibre fondamental entre les intérêts des états participant à cette Conférence. Comme tels ils forment une base acceptable pour l'élaboration de documents plus détaillés et plus étoffés. La ligne adoptée est bonne; nous devrions nous en tenir à celle-ci.

A mon avis, nous donnons deux tâches principales à la seconde phase de la Conférence: la première est d'établir les principes directeurs de la coopération et des négociations futures -- aussi bien multilatérales que bilatérales -- dans chaque domaine de l'ordre du jour; la seconde est d'élaborer des moyens de mettre ces principes en application. Ces deux éléments doivent être présents pour que le travail qui se fera au cours de cette Conférence ait une signification pour les peuples dont nous sommes les porte-parole.

Je me permets maintenant d'indiquer brièvement comment le Canada envisage les mandats et les tâches à assigner à la deuxième phase. Dans le premier article de l'ordre du jour la tâche principale sera d'énoncer des principes qui puissent guider les relations entre les états. Ces principes peuvent constituer une importante base pour la sécurité et la coopération futures, non seulement en Europe, mais plus largement dans le monde. Le sujet intéresse directement le Canada, car il considère la sécurité canadienne et la sécurité européenne comme interdépendantes. Je souscris avec empressement aux déclarations des orateurs précédents selon lesquelles tous ces principes doivent s'appuyer sur la proposition fondamentale tendant à éliminer complètement l'emploi ou la menace de la force des relations entre tous les états, indépendamment de leurs systèmes

politiques, économiques ou sociaux. Il s'ensuit que les frontières et les territoires nationaux doivent être inviolables et que les différends doivent être réglés pacifiquement. De même, rien de ce que nous proposons ne devrait s'opposer à y exclure la possibilité de modifications pacifiques. L'évolution est dans la nature des choses. L'histoire du monde montre amplement que les efforts des hommes pour l'empêcher peuvent non seulement être futiles, mais en réalité dangereux pour la paix et la stabilité futures.

Le Canada se félicite de ce que l'un des mandats vise la préparation de propositions sur les mesures propres à stimuler la confiance. Les peuples du monde sont en droit d'attendre de nous, au minimum, que dans notre recherche d'une plus grande sécurité, nous élaborions des mesures visant à accroître la confiance et à diminuer les risques d'une surprise militaire ou d'une erreur de calcul.

Dans ses discussions sur la coopération économique, la Conférence devrait prendre en considération le contexte plus large des négociations commerciales multilatérales et des discussions sur la réforme monétaire qui ont lieu ailleurs. Cette Conférence ne devrait pas, selon notre opinion, s'engager dans des négociations sur ces sujets. Elle nous donnera cependant l'occasion d'apporter notre soutien à l'idée de la suppression des barrières commerciales qui peut à son tour faciliter d'autres formes de coopération et d'échange. Le Canada a toujours encouragé les nations commerçantes à regarder vers l'extérieur et à éviter la discrimination en matière de commerce. Il continuera à exhorter tous les pays, et particulièrement les états qui participent à cette Conférence, à aborder les relations commerciales, non seulement entre eux mais aussi avec le reste du monde, dans cet esprit.

Tout en tentant d'améliorer nos relations dans les domaines de l'économie, de la technologie et de l'environnement, nous ne devons pas oublier non plus notre responsabilité à l'égard des pays en voie de développement. Comme nous plaidons en faveur d'une action et d'une coopération qui aboutissent à un accroissement de la richesse et du bien-être de nos populations, nous devrions avoir à l'esprit la nécessité d'étendre ces avantages économiques aux pays moins favorisés. Il n'y a pas, heureusement, de contradiction inhérente entre ces deux objectifs. Ils sont complémentaires, et n'entrent pas en compétition.

Pour l'avenir, nous pensons qu'il serait à déconseiller particulièrement dans le domaine de l'économie que la Conférence tente de faire double emploi du travail des organismes déjà existants. Il y a déjà des organismes compétents pour traiter de ces questions et on devrait s'en servir au maximum. Il est possible que certains aspects

de nos relations économiques ne s'insèrent pas nettement dans les attributions de l'une ou de l'autre de ces institutions et il pourrait s'avérer nécessaire de revivifier d'autres organisations possédant déjà une expérience particulière afin de combler les lacunes. Je pense en particulier à la Commission économique pour l'Europe. Le Canada cherche à y adhérer à titre de membre à part entière de façon à pouvoir y jouer pleinement son rôle dans toutes les tâches que la Conférence pourra considérer comme appropriées à cet organisme.

J'aborde maintenant un domaine pour lequel le Canada a manifesté un intérêt particulier lors des pourparlers préparatoires -- celui de la coopération dans l'extension des contacts entre les hommes et dans la solution des problèmes humanitaires. Sans amélioration dans les contacts et relations humaines de toutes sortes, le travail que nous accomplirons ici et à Genève sera d'une efficacité limitée et aura peu de sens aux yeux de nos populations. Le développement des relations normales et de la coopération accrue ne devrait pas se limiter aux gouvernements et aux corps officiels, mais devrait également s'étendre aux contacts personnels.

Nous croyons, au Canada, et nous pensons que cela reflète l'opinion de l'humanité tout entière, que les membres d'une même famille ne doivent pas demeurer séparés contre leur gré du seul fait qu'ils résident dans des états différents; nous croyons aussi que les citoyens de pays différents doivent pouvoir se marier librement et rejoindre leurs conjoints. Tout en reconnaissant que des cas particuliers doivent, par nécessité, être traités sur une base bilatérale, nous croyons que l'énoncé des principes et l'adoption de mesures concrètes concernant les familles divisées et les problèmes connexes améliorerait considérablement les relations entre états.

Le Canada attache la plus grande importance à la question d'une plus grande liberté du mouvement des personnes, non seulement en raison de la composition de la population canadienne, mais aussi parce que nous croyons que le progrès dans les relations dépend davantage de la mise en pratique de ces principes que de la répétition de normes acceptées. A bien des égards, cette question est la pierre de touche du succès de la Conférence. Si nous pouvons réaliser des progrès graduels, mais significatifs, en supprimant les entraves aux déplacements des personnes et à la libre circulation de l'information, nous serons en bonne voie pour atteindre nos buts -- la création de l'entente et de la confiance mutuelles nécessaires à une sécurité et à une coopération durables.

Je suis certain que nous pensons tous déjà aux suites à donner à la Conférence qui aura porté des fruits. Au Canada nous n'avons pas

d'idées préconçues sur ce sujet. Au fur et à mesure que les négociations se dérouleront au cours des mois prochains, nous serons mieux en mesure de juger quelles devraient être les suites institutionnelles de la Conférence ainsi que leurs modalités. S'il est décidé de donner des suites institutionnelles à cette Conférence la préoccupation principale du Canada sera d'assurer que les mandats soient clairs et précis, que l'on ne fasse pas double emploi avec des institutions déjà existantes et que l'on assure la participation à part entière du Canada et des États-Unis d'Amérique aussi bien que de tous les états européens. La sécurité de l'Amérique du Nord et celle de l'Europe sont interdépendantes: il en est de même de leur avenir économique et culturel. Notre participation commune à cette Conférence et à toute suite de celle-ci sera essentielle.

Nous vivons un moment historique, car c'est la première fois que les ministres des Affaires étrangères de tous (ou presque tous) les états d'Europe sont réunis avec ceux du Canada et des États-Unis d'Amérique pour rechercher les moyens d'agir pour leurs intérêts communs dans une plus grande sécurité et une plus large coopération. Cet événement reflète de façon concrète l'interdépendance de l'Europe et de l'Amérique du Nord dont je viens de parler et qui est un fait important de la vie internationale pour le Canada en particulier.

Nous sommes en train d'inaugurer un nouveau mode de procédure des négociations où les décisions sont prises par consensus de tous les participants, grands et petits, alignés et non alignés: une procédure où chaque état exerce une influence importante sur les résultats et partage la responsabilité de leur mise en oeuvre; où il n'est pas possible à un état ou à des états de dicter le résultat en raison de son importance ou de sa puissance.

Dans la nouvelle voie dans laquelle nous sommes tous engagés, nous créerons des relations d'un genre nouveau en Europe qui auront une influence considérable sur l'évolution de ce continent et de nos pays au cours des années à venir. C'est pourquoi nous devons nous poser la question fondamentale suivante: Les principes que nous établirons seront-ils basés sur l'hostilité et la méfiance mutuelles du passé ou sur un degré croissant de compréhension et de confiance mutuelles? La coexistence peut être pacifique sur le plan purement physique, mais être belliqueuse sur le plan psychologique. L'attachement à une idéologie n'implique pas nécessairement et ne doit pas impliquer d'engagement à convertir les autres ou à les forcer à suivre contre leur gré des idées auxquelles ils ne croient pas. La détente implique non pas l'élimination des différences qui existent dans les systèmes et les idéologies, mais une acceptation mutuelle et un accommodement de ceux-ci dans l'intérêt d'une plus grande coopération, d'un mouvement plus libre et de communications plus ouvertes entre

les hommes aussi bien qu'entre les états. Compétition, certes, mais pas d'antagonisme, non. C'est uniquement de cette façon que la division de l'Europe sera surmontée.

Il doit y avoir une conception plus large et plus dynamique de la coexistence des hommes comme des états, des idées et des modes de vie aussi bien que des régimes et des systèmes. Dans le cas contraire comment serait-il possible de s'enrichir mutuellement et de promouvoir les idéaux de l'humanité? Autrement, nous ne connaîtrions qu'une existence difficile dans laquelle la réelle détente -- dure et bénéfique pour tous -- serait impossible.

C'est dans cet esprit nouveau et plus profond de *live-and-let-live* que nous espérons que la seconde phase de la Conférence dont nous prévoyons l'ouverture pour la mi-septembre, entreprendra son importante tâche. C'est également dans cet esprit que le Canada, pour sa part, participera pleinement à tous les aspects de la Conférence, convaincu qu'en agissant de la sorte il contribuera à la sécurité et au bien-être tant du Canada lui-même que de la communauté internationale.